**Question**  3 pts

Qu’est-ce qu’un EPI ? Que doit contenir la fiche de gestion d’un EPI ?

* *Un EPI (équipement de protection individuel) est, selon la directive européenne 89/686/CEE, "tout dispositif ou moyen destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité". 1 pt*
* *La fiche de gestion doit être tenue à la disposition des pratiquants et des représentants de l’état, conservée pendant la durée de présence du produit dans la structure et jusqu’à 3 ans après sa sortie (vente, destruction, perte, etc.)*
  + - *Identification et caractéristiques du produit :*
      * *N° de référence du produit (fabricant ou exploitant) :*
      * *Notice d’instruction,*
      * *Date d’achat ou de mise en service,*
      * *Date de liquidation du produit (destruction, vente, perte, etc.)*
      * *Suivi de l’entretien du produit :*
* *Description de l’organisme chargé de l’entretien du produit et du maintien en l’état de conformité,*
* *Nature et date des pannes constatées,*
* *Nature et date des interventions réalisées,*
* *Nature et mesures de désinfection 2 pts*